AFRICAN ASSOCIATION OF ACCOUNTANTS - GENERAL
ASSOCIATION AFRICANE DESOMPTABLES - GÉNÉRAUX
ASSOCIAÇÃO AFRICANA DE CONTADORES GERAIS

Collaborating for Prosperity



L'EXPERIENCE CAMEROUNAISE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME COMPTABLE

Dr SAMA PAUL SAMJE

12 juin 2025

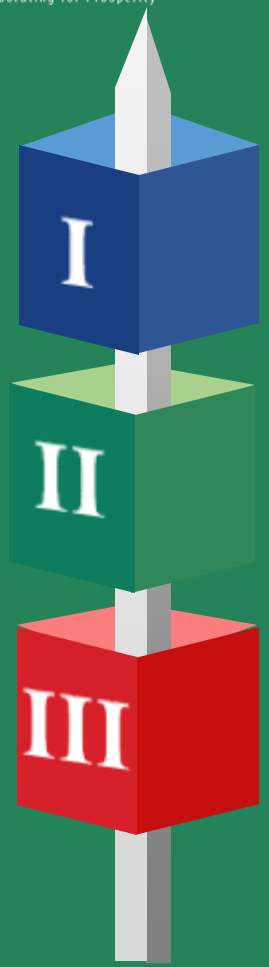
L'EXPERIENCE CAMEROUNAISE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME COMPTABLE

Dr SAMA PAUL SAMJE

12 juin 2025



PLAN



LES AXES MAJEURS DE LA REFORME COMPTABLE

LES RESULTATS OBTENUS

LES PERSPECTIVES

INTRODUCTION

Au niveau international

✓ transposer dans le secteur public, la culture de la performance et du résultat, qui a fait ses preuves dans le secteur privé ;
✓ faire converger et standardiser l'ensemble les outils de gestion budgétaire, comptable et statistique des Etats et des autres entités publiques à travers le monde;

Au niveau sous régional

✓ moderniser et renforcer l'efficacité, la sécurité, la transparence du système de gestion des finances publiques dans les six (06) pays de la CEMAC ;
✓ faciliter la coordination régionale, la surveillance multilatérale, ainsi que l'accélération de la convergence des économies de la région ;
✓ adoption de six (06) directives portant cadre harmonisé de gestion des finances publiques en zone CEMAC.

Au niveau national

✓ Répondre aux conditionnalité de la communauté financière internationale;
✓ Adapter le Régime Financier de l'Etat aux exigences du new public management et des standards internationalement reconnus en la matière;

INTRODUCTION

- Standardisation des processus et des pratiques;
- Amélioration du fonctionnement des institutions publiques;
- Modernisation du cadre de gestion publique par l'introduction du management par la recherche des performances;
- Assurance d'une maitrise des processus et des risques;
- Production d'une information financière sincère reflétant la réalité des opérations exécutées;
- Certification des comptes publics.

I- LES AXES MAJEURS DE LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

✓*Méthodologie: pour la mise en œuvre de la réforme, le COMITECH a élaboré un plan d'action articulé autour de 09 axes stratégiques à savoir:*

Axe stratégique n°1 : amélioration du cadre juridique;
Axe stratégique n°2 : fiabilisation et assainissement des comptes publics;
Axe stratégique n°3 : préparation au passage en comptabilité patrimoniale;
Axe stratégique n°4 : modernisation de la gestion de la trésorerie de l'Etat;
Axe stratégique n°5 : modernisation du contrôle interne, audit et maîtrise des risques ;
Axe stratégique n°6 : adaptation du système d'information ;
Axe stratégique n°7 : modernisation de la comptabilité des matières et des valeurs;
Axe stratégique n°8 : fiabilisation et assainissement des comptes des autres entités publiques;
Axe stratégique n°9 : pilotage et accompagnement du changement.

I- LES AXES MAJEURS DE LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

A. CADRE JURIDIQUE

N°	Directives CEMAC	Texte de transposition en droit interne	Finalité
1	**Directive n°01/11-UEAC-190-CM-22** relative aux lois de finances	**Loi n°2018/012 du 11 juillet 2018** portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités Publiques	Encadre le contenu, le périmètre d'élaboration, de vote, d'exécution et de contrôle des budgets publics. **Quelques innovations** - élargie aux autres entités publiques à savoir les Etablissements Publics et les Collectivités Territoriales Décentralisées - commande l'ouverture des discussions sur le PLF de l'année à l'adoption préalable de la loi de règlement - produit le CGE composé des états financiers qu'accompagne la balance générale des comptes
2	**Directive n°02/11-UEAC-190-CM-22** portant Règlement Général de la Comptabilité Publique	**Décret n°2020/375 du 7 juillet 2020** portant Règlement Général de la Comptabilité Publique	Enonce les nouvelles règles de la comptabilité de l'Etat, de tenue des comptes et de leurs contrôles, d'exécution des budgets et des opérations de trésorerie. **Quelques innovations** - Trois acteurs : ordonnateurs, comptables et contrôleurs financiers - Existence de plusieurs ordonnateurs principaux.

I- LES AXES MAJEURS DE LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

A. CADRE JURIDIQUE

3	**Directive n°03/11-UEAC-195-CM-22** relative Plan Comptable de l'Etat.	**Décret n°2019/3199/PM du 11 septembre 2019** fixant le cadre général de présentation du plan comptable de l'Etat	Précise les nouvelles règles de tenue de la comptabilité générale de l'Etat. **Quelques innovations** S'inspire du système OHADA avec les principes de droits constatés et de comptabilité patrimoniale.
4	**Directive n°04/11-UEAC-190-CM-22** portant Nomenclature Budgétaire de l'Etat	**Décret n°2019/31/PM du 9 septembre 2019** fixant le cadre général de présentation de la nomenclature budgétaire de l'Etat	Précise les nouvelles règles de présentation des crédits. **Quelques innovations** Classification des dépenses par destination administrative, par programme, par fonction et par nature économique

I- LES AXES MAJEURS DE LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

A. CADRE JURIDIQUE

5	**Directive n°05/11-UEAC-190-CM-22** relative au Tableau des Opérations Financières de l'État ;	**Décret n°2019/313186/PM du 9 septembre 2019 f**ixant le cadre général de présentation du tableau des opérations financières de l'Etat.	Précise les nouvelles règles de comptabilisation des ressources et des charges des unités administratives publiques. **<u>Quelques innovations</u>** Il s'agit d'un document standardisé constitué d'agrégats des ressources et des charges de l'Etat
6	**Directive n°06/11-UEAC-190-CM-22** relative au Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances Publiques	**Loi n°2018/011 du 11 juillet 2018** portant Code de Transparence et de bonne gouvernance en matière de gestion des finances publiques.	Enonce les règles transversales à l'instar de la légalisation de la publicité des opérations financières publiques, l'intégrité des acteurs, la responsabilité des acteurs.

I- LES AXES MAJEURS DE LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

B. LES PRINCIPES ET NORMES COMPTABLES

Le Recueil des Normes Comptables de l'Etat defini par l'arrêté n°00000012/MINFI du 21/01/2020 a prévue 14 normes

La comptabilité générale de l'Etat

Est régie par un ensemble de normes

14 normes au total

Ces normes sont inspirées de:

L'IPSAS (International Public Sector Accounting Standard)

L'IFRS (International Financial Reporting Standard)

I- LES AXES MAJEURS DE LA REFORME DES FINANCES PUBLIQUES

B. C-LES AUTRES TYPES DE COMPTABILITÉS PUBLIQUES

La loi **n° 2018/012 du 11 juillet 2018 art. 73 (portant régime financier de l'Etat) prévoit 04 types de comptabilité de l'Etat et** le décret portant règlement général de la comptabilité publique du 07/07/2020 (art.96 à 102) prévoient, outre la comptabilité général de l'Etat, trois autres types de comptabilités que sont :

Une comptabilité des matières, titres et valeurs

destinée à décrire les existants des biens mobiliers et immobiliers, des stocks et des valeurs inactives

loi **n° 2018/012 du 11/07/2018 (régime financier), décret n°2020/375 du 07/07/2020 (RGCP)**

Une comptabilité budgétaire

destinée à vérifier le respect par le gouvernement de l'autorisation parlementaire

Une comptabilité d'analyse coût

destinée à analyser les coûts des différentes actions engagées ou des services rendus dans le cadre des programmes

II. LES RESULTATS OBTENUS

Transposition des directives du cadre harmonisé de gestion des finances publiques en zone CEMAC;

Bascule en comptabilité patrimoniale à travers:

- Elaboration des normes comptables de l'Etat, des CTD et EP
- La bascule effective en comptabilité patrimoniale au 1er janvier 2022
- Le recensement, la valorisation et l'intégration dans le bilan d'ouverture de l'Etat, des immeubles bâtis et non-batis de l'Etat dans certaines régions
- La production des deux premiers CGE
- La bascule des CTD dans la reforme comptable en janvier 2025

Mise en œuvre d'un dispositif de maitrise des risques comptables à travers:

- L'élaboration de la documentation stratégique indispensable à la mise en œuvre du CIC
- L'élaboration de la documentation opérationnelle nécessaire au suivi des contrôles
- L'élaboration du cadre réglementaire du nouveau dispositif de contrôle interne comptable
- L'opérationnalisation effective dudit dispositif à l'ensemble des postes comptables centralisateurs du réseau Trésor

Optimisation de la gestion de la trésorerie

- Le développement et la mise en production d'une plateforme dématérialisée de collecte des recettes non-fiscales dénommées TRESOR PAY
- La signature du décret portant gestion de la trésorerie de l'Etat et des autres entités publiques
- La signature du décret sur les paiements électroniques
- La signature de l'arrêté portant réorganisation du Comité de Trésorerie et de Régulation Budgétaire

III. LES PERSPECTIVES

AFRICAN ASSOCIATION OF ACCOUNTANTS - GENERAL
ASSOCIATION AFRICANE DESOMPTABLES - GÉNÉRAUX
ASSOCIAÇÃO AFRICANA DE CONTADORES GERAIS
Collaborating for Prosperity

A- La poursuite des opérations de recensement et de valorisation du patrimoine de l'Etat

B- La poursuite de la modernisation de la gestion de la trésorerie.

✓***Dans le cadre de la mise en service de la nouvelle architecture du CUT il sera question de:***

➢*rendre opérationnel le service public banquier à l'attention des correspondants du Trésor en particulier et de tous les usagers du Trésor Public ;*

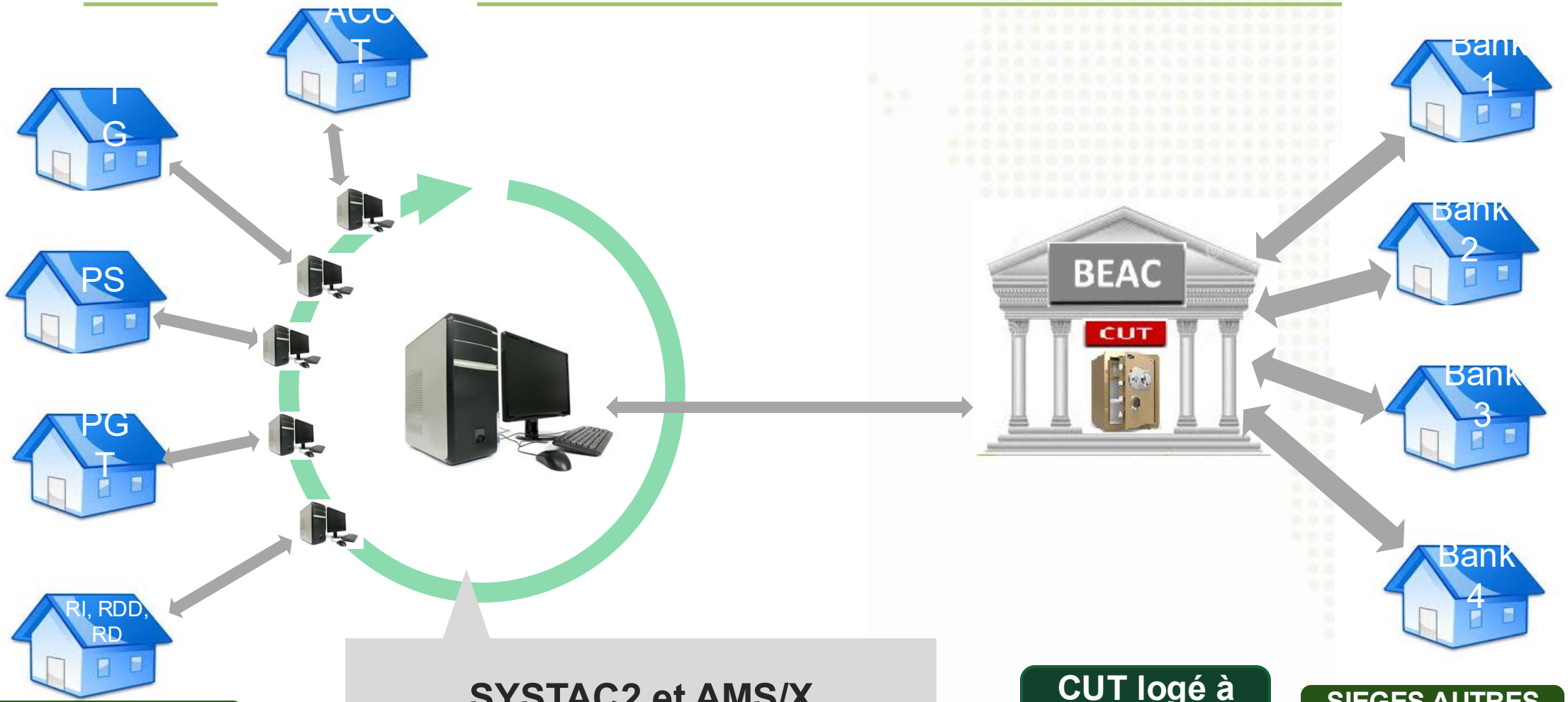
➢*procéder au rapatriement dans le CUT, des soldes des administrations publiques au nom desquelles des comptes sont ouverts dans les banques commerciales ;*

➢*d'opérationnaliser les salles dédiées à l'exécution des opérations sur le CUT par les comptables qui ne disposeront pas de la plateforme technique.*

B- La Bascule des Etablissements Publics à la reforme comptable

III. LES PERSPECTIVES

Implémentation de la nouvelle structure du CUT



AFRICAN ASSOCIATION OF ACCOUNTANTS - GENERAL
ASSOCIATION AFRICANE DESOMPTABLES - GÉNÉRAUX
ASSOCIAÇÃO AFRICANA DE CONTADORES GERAIS

Collaborating for Prosperity

